

# Les Infos de Base

mercredi 25 mai 2005  
volume 8, numéro 21  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 25 mai 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 25 mai 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 20 du 21 mai 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 juin 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 25 mai 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 20 du 21 mai 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

*Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur la protection sanitaire des animaux*, L.R.Q., c. **P-42**, aa. 3.0.1, 55.43.

*Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles*, L.Q. 2000, c. 40, a. 4;

*Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2001, c. 35, a. 29 (partie).

*Loi sur le régime de retraite de certains enseignants*, L.R.Q., c. **R-9.1**, aa. 34.1, 34.1.1, 34.2, 34.3, 34.7, 34.11, 34.12, 34.13, 34.14, 59.1.

*Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 39, aa. 63-67, 69-72, 75.

*Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels*, L.R.Q., c. **R-9.2**, aa. 67, 70, 70.1, 72, 74, 74.1, 74.6, 74.7.

*Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 39, aa. 20, 22, 23, 25 (partie), 27, 28, 30, 31 (partie).

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 28, 46, 46.1, 46.2, 47, 55, 58, 59, 59.1, 59.2, 59.5, 59.6, 59.6.0.1, 59.6.0.2, 85.1, 85.3, 114.1, 115.1, 115.5, 121, 128.1, 151, 153, 158.0.2, 191, 216.1, 217, 218, 221.1.

*Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004,

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

c. 39, aa. 89, 95-98, 102, 103 (partie), 104-110, 115, 116 (partie), 126, 127 (partie), 128, 132, 135, 147, 148, 150, 157 (partie), 167, 170, 171, 173.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 67, 68, 69, 70, 77, 79, 80, 84, 85, 86, 87, 125, 126, 144, 157, 178, 199, 204, 205.

*Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 39, aa. 230-233, 237, 238 (partie), 239-243, 249, 250, 256, 260, 261, 264, 268, 269.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règles sur les honoraires et les allocations des membres des comités de révision et les frais administratifs afférents à ces comités*, [R.R.Q., c. **A-29**, D. 419-2005 du 04-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2138], nouveau;

*Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*, [R.R.Q., c. A-29, r. 0.03], Sections I, II et III de la Partie I du Chapitre V du Titre Deuxième;

*Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments*, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509], ann. I;

*Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de Pointe-du-Lac*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, A.M. 2005-021 du 10-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2086], nouveau;

*Règlement relatif aux contributions au Fonds forestier*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 0.02.1], titre, intitulé de la section I, aa. 3.1-3.4, intitulé de la section III, 4;

*Règlement des producteurs de lait sur la contribution pour l'administration du plan conjoint*, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 70.01], a. 1;

*Règlement des producteurs de plants forestiers du Québec sur le Fonds de recherche et de développement*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8272 du 11-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2129], nouveau;

*Règlement sur la contribution au fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers du Québec*, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8273 du 11-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2130], nouveau;

*Règlement sur l'inscription apposée sur les ruches*, [R.R.Q., c. **P-42**, A.M. 2005 du 21-04-05, (2005) 137 G.O. 2, 2057], nouveau;

*Règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles*, [R.R.Q., c. P-42, D. 450-2005 du 11-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 1879], nouveau;

*Décret concernant le Programme d'aide à la rénovation en milieu rural*, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 5.001], aa. 1, 8, 13, 18-20, 22-27;

*Décret concernant le Programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite*, [R.R.Q., c. S-8, r. 5.2], aa. 1, 10, 17, 18, 20-22.1, 23-26, 28;

*Décret concernant la mise en oeuvre du Programme Logement abordable Québec*, [R.R.Q., c. S-8, r. 7.01], ann. 2, aa. 13, 16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.